N°7
Avril - Mai - Juin 2021

Val-de-Virieu

Le P'tit Journal

LE MOT DU MAIRE

Dans un contexte sanitaire compliqué, les élus continuent d'élaborer et construire des projets communaux. Je souhaite aborder quelques thèmes qui ont marqué ce premier trimestre 2021.

- Le résultat du vote du budget participatif.
- Le résultat de l'audience du Tribunal Administratif concernant le dossier de « l'ancienne cure ».
- La signature d'un partenariat avec la Mutuelle MUTUALP pour les habitants qui habitent ou travaillent dans la commune.
- Des finances communales saines qui permettent d'envisager des investissements à hauteur de 1.200.000€ sans hausse des taxes locales. L'effet de la fusion des deux communes est maintenant concret et nous avons tous les ingrédients pour apporter « le bien vivre à Val-de-Virieu » aux Vallésiennes et Vallésiens.

CLASSEMENT DES PROJETS APRÈS LE VOTE DES HABITANTS POUR LE BUDGET PARTICIPATIF

4 projets ont été retenus pour un montant de 35.000€ :

- 1er - **Projet 4 :** Création d'une passerelle sur la Bourbre et aménagement de chemins piétonniers : 21.000€.
- 2ème - **Projet 2 :** Remise en fonction des bassins et fontaines : 4.000€.
- 3ème - **Projet 3 :** Installation de 10 bancs sur la commune : 5.000€.
- 4ème - **Projet 1 :** Amélioration de la sécurité routière rue de Barbenière : 5.000€.

Le deuxième budget participatif 2021 vous sera proposé prochainement. Nous vous solliciterons après la validation du montant de ce budget par le Conseil municipal.

COMPTE-RENDU DE LA CLÔTURE D'INSTRUCTION AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE CONCERNANT LA VENTE DE LA CURE DE VIRIEU EN 2018

Les 6 requêtes ci-dessous ont toutes été rejetées.

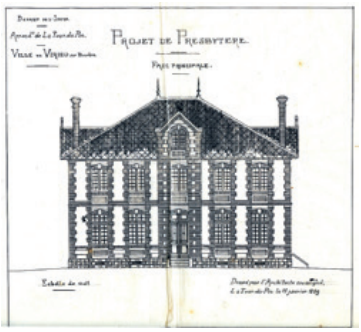

Les requérants soutenaient dans chacune des deux instances, que :

- le principe de la vente du bâtiment litigieux n'avait pas été acté lors du conseil municipal du 17 juillet 2018 ;
- le bâtiment litigieux ne pouvait être cédé sans avoir fait l'objet d'un déclassement préalable ;
- les délibérations attaquées étaient illégales dès lors qu'un conseiller intéressé, au sens de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, a pris part à leur approbation ;
- les délibérations attaquées n'avaient pas été précédées d'un avis de France Domaine, en méconnaissance de l'article L. 2441-1 du code général des collectivités territoriales ;
- le département de l'Isère n'avait pas été informé de la vente ;
- le bâtiment litigieux avait été cédé à un prix inférieur à sa valeur.

Le tribunal a suivi l'intégralité de notre argumentation et a rejeté l'ensemble des demandes de la partie adverse.

Une décision qui confirme que le conseil municipal de l'époque avait pris les bonnes décisions et qu'elles étaient conformes à la règlementation en vigueur.

Les requérants : Mmes Victoria MARTINEZ SAIZ, Marie-Noëlle ALTOUKHOVITCH, Sylvia RODRIGUEZ PAIRETTI et Monsieur Jean-Luc EMAURE **sont même condamnés à verser la somme de 2.000,00€ à la commune de Val-de-Virieu** au titre de l'article L. 61-1 du code de la justice administrative et au titre des frais de procédure.

Ces mêmes requérants avaient déjà eu leurs requêtes rejetées en référé en 2019 et avaient déjà été condamnés à verser 1.200,00€ à la commune.

- Coût des honoraires de l'avocat versés par la commune sur cette affaire : 5.600,00€
- Remboursement de l'assurance : 5.600,00€
- Les requérants ont été condamnés à verser à la commune qui reversera à l'assurance le montant de : 3.200,00 € (2.000,00€ + 1.200,00€)
- Coût pour la compagnie d'assurance de la commune : 2.400,00€

LE MOT DU MAIRE

MUTUELLE COMMUNALE

mutualp

Renseignements :
06 16 24 92 28
(M. Falconnet)

Le conseil municipal a validé une convention de partenariat avec la mutuelle santé « MUTUALP ». Des permanences seront organisées pour ceux qui ne disposent pas d'une mutuelle obligatoire (retraités, étudiants, travailleurs non-salariés, demandeurs d'emploi et personnes qui ont déjà une mutuelle mais qui souhaitent profiter de meilleures garanties à tarifs plus avantageux). Aucune sélection médicale à l'adhésion ni pendant la vie du contrat. Pas de questionnaire de santé, pas de limite d'âge pour adhérer, prise en charge immédiate des dépenses de santé. 4 niveaux de garantie pour répondre aux attentes et besoins du plus grand nombre.

Permanences sur rendez-vous en Mairie le mardi 13 avril et le jeudi 22 avril en appelant au 06 16 24 92 28.

Vous trouverez dans ce bulletin un prospectus qui présente la Mutuelle et les coordonnées de la personne à contacter pour une étude personnalisée.

LE BUDGET COMMUNAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - C.C.A.S. VAL-DE-VIRIEU

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses de fonctionnement (A)	8 933,18€	Recettes de fonctionnement (B)	9 776,37€
Excédent de fonctionnement 2020 C=(A)-(B)	843,19€		
Dépenses d'investissement (D)	1 051,00€	Recettes d'investissement (E)	560,20€
Déficit d'investissement F=(D)-(E)	-490,80€		
Résultat 2020 G=(C)-(F)	**352,39€**		
Excédent de fonctionnement antérieur (H)	2 059,29€		
Excédent de fonctionnement 2020 (C)	843,19€		
Excédent de fonctionnement total I=(H)+(C)	2 902,48€		
Excédent d'investissement antérieur (J)	980,00€		
Déficit d'investissement 2020 (F)	-490,80€		
Excédent d'investissement cumulé K=(J)–(F)	489,20€		
Résultat de clôture 2020 L=(I)+(K)	**+3 391,68€**		

CHARGES DE FONCTIONNEMENT	2020	2021	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2020	2021
Alimentation	3 342,05€	4 000,00€	Excédent reporté		2 902,48€
Autres fournitures et consommables	3 228,62€	3 500,00€	Concessions des cimetières		
Cotisations diverses	182,00€	200,00€	Subvention du budget communal	9 541,37€	7 648,00€
Secours d'urgence	1 610,01€	1 700,48€	Dons	235,00€	350,00€
Subventions	570,50€	1 500,00€			
Résultat 2020	**+843,19€**				
Total	**9 776,37€**	**10 900,48€**	**Total**	**9 776,37€**	**10 900,48€**

CHARGES D'INVESTISSEMENT	2020	2021	RECETTES D'INVESTISSEMENT	2020	2021
Déficit			Remboursement prêts	560,20€	1 010,80€
Prêt accordés	1 051,00€	1 500,00€	Excédent reporté		489,20€
			Déficit d'investissement	-490,80€	
Total	**1 051,00€**	**1 500,00€**	**Total**	**1 051,00€**	**1 500,00€**

SIVU DES ÉCOLES - 140 ÉLÈVES

Budget investissement + fonctionnement = 297.765€

Part de Val de Virieu = 229.667€ pour 111 élèves

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - COMMUNE DE VAL-DE-VIRIEU

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses de fonctionnement (A)	1 038 327,93€	Recettes de fonctionnement (B)	1 328 791,60€
Excédent de fonctionnement 2020 C=(A)-(B)	290 463,67€		
Dépenses d'investissement (D)	1 050 277,90€	Recettes d'investissement (E)	1 062 000,24€
Excédent d'investissement F=(D)-(E)	11 722,34€		
Résultat 2020 G=(C)-(F)	**302 186,01€**		
Excédent de fonctionnement antérieur (H)	0€		
Excédent de fonctionnement 2020 (C)	290 463,67€		
Excédent de fonctionnement total I=(H)+(C)	290 463,67€		
Déficit d'investissement antérieur (J)	-43 882,92€		
Excédent d'investissement 2020 (F)	11 722,34€		
Déficit d'investissement cumulé K=(J)–(F)	-32 160,58€		
Résultat de clôture 2020 L=(I)+(K)	**258 303,09€**		

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2020 RÉALISÉ	2021 BUDGÉTISÉ	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2020 RÉALISÉ	2021 BUDGÉTISÉ
Charges à caractère général	289 258,08€	315 350,00€	Remboursements de charges de personnel	304,59€	150,00€
Charges personnel	258 360,70€	267 150,00€	Produits des services téléalarmes + locations salles	26 271,16€	21 000,00€
Prélèvement pour investissement		236 380,00€	Taxes locales	419 174,00€	418 000,00€
SIVU des écoles	287 265,00€	283 570,00€	Compensation Communauté	269 559,04€	260 000,00€
Indémnités des élus	79 873,67€	75 000,00€	Taxes additionnelles	75 065,00€	75 000,00€
Subventions associations	17 830,00€	18 000,00€	FNGIR + marché + pylônes	26 307,00€	29 300,00€
SDIS + divers	44 692,22€	47 500,00€	Dotations des l'État	401 264,62€	377 800,00€
Intérêts des emprunts	44 485,31€	42 000,00€	Locatons des immeubles	110 510,69€	125 000,00€
Opérations d'ordres	7 021,58€	13 452,00€	Produits exceptionnels et financiers	335,50€	0€
C.C.A.S.	9 541,37€	7 648,00€	Opérations d'ordres	0€	0€
Autres charges	0€	200,00€			
Total	**1 038 327,93€**	**1 306 250,00€**	**Total**	**1 328 791,60€**	**1 306 250,00€**

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2021	MONTANT	RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021	MONTANT
Déficit d'investissement reporté	-32 160,58€	Virement section fonctionnement 2021	236 380,00€
Emprunts	110 000,00€	Excédent de fonctionnement	290 463,67€
Gendarmerie	400 000,00€	Taxe d'aménagement	20 000,00€
Local VDD	110 000,00€	FCTVA	120 000,00€
Halle des sports	50 000,00€	Subvention État	160 000,00€
Matériel	20 000,00€	Subvention Région	30 000,00€
Badges serrures	10 000,00€	Subvention Département	27 000,00€
Salle des fêtes Panissage	100 000,00€	Attribution de compensation	100 000,00€
Budget participatif	35 000,00€	Autres opérations	13 452,00€
Maison médicale	100 000,00€	Emprunts	200 000,00€
Voirie	50 000,00€	Subvention Communauté de communes	2 000,00€
Frais d'études concessions	20 000,00€		
Mobilier	10 000,00€		
Divers	21 000,00€		
Total	**1 168 160,58€**	**Total**	**1 199 295,67€**

Endettement Global de la commune de Val-de-Virieu au 01/01/2021 : 1.313.881€ soit 843€ par habitant.
Annuité : 150.215€ dont 109.318€ en amortissement et 40.897€ d'intérêts.
Capacité d'autofinancement envisagée en 2021 : 260.000€
Capacité de désendettement de Val de Virieu : 5 années.
La capacité de désendettement pour une collectivité de même taille se situe entre 8 et 12 années.
La commune de Val-de-Virieu a un endettement **maîtrisé.**

COMMISSIONS

COMMISSION ÉDUCATION ET JEUNESSE

Un nouveau protocole sanitaire est entré en vigueur depuis la rentrée scolaire du 22 février.

Conformément au protocole sanitaire dit « renforcé » du 1er février, et de manière concordante avec les dispositions applicables durant le temps scolaire, le port d'un masque « chirurgical » ou « grand public » de catégorie 1 est obligatoire pour les enfants en école élémentaire.
Les masques « fait maison » ou, de manière plus générale, ne répondant pas à cette classification ne sont plus acceptés.

Il est également rappelé que les masques doivent être changé toutes les 4 heures. Vous êtes par conséquent invités à doter vos enfants du nombre de masques nécessaires pour la journée.
Pour d'évidentes raisons sanitaires, les masques doivent être lavés après usage et rangés dans une pochette plastique ou papier entretemps.

L'organisation et la disposition des tables ont été revues dans le restaurant scolaire afin d'utiliser l'ensemble des locaux à disposition.

Rappels sur le fonctionnement de la garderie périscolaire

Il est rappelé que l'inscription préalable des enfants est obligatoire selon les mêmes principes que pour le restaurant scolaire, soit au plus tard :

Le vendredi 9h00 pour le service de garderie du lundi,
Le lundi 9h00 pour le service de garderie du mardi,
Le mardi 14h00 pour le service de garderie du jeudi,
Le jeudi 9h00 pour le service de garderie du vendredi.

Si vous souhaitez inscrire de manière régulière votre enfant tout au long de l'année, il suffit de le signaler par courrier électronique (sivu.des.ecoles.publiques@orange.fr).

Pour des raisons de sécurité, les enfants doivent être remis par leurs parents directement au personnel de service en garderie. Les enfants ne doivent pas venir seuls y compris depuis le véhicule de leurs parents.

COMMISSION COHÉSION SOCIALE (C.C.A.S.)

Le bilan de la collecte annuelle de la Banque Alimentaire de l'Isère a été très positif durant ce week-end du 29 et 30 janvier 2021 !

En effet, notre stock de denrées non périssables était très bas en cette fin d'année 2020, d'autant plus que la collecte a été reportée de deux mois au vu du contexte sanitaire...
Au travers de cette opération, les donateurs ont fait preuve d'une grande générosité pour les personnes bénéficiaires localement.
Les deux commerces de proximité, Spar et Proxi, ont contribué à la réussite de cet événement.
Nous vous remercions chaleureusement pour vos nombreux dons et votre soutien : votre aide nous est précieuse !

Le CCAS réfléchit à la mise en place d'un service de portage de repas à domicile. Cette prestation peut s'adresser aux personnes âgées ou en situation de handicap. Pour cela, nous avons besoin de connaître le nombre de personnes éventuellement intéressées... N'hésitez-pas à vous adresser au secrétariat de la mairie.

COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE

Vendredi 30 avril 2021
Salle du Peuple de Val-de-Virieu à 20h00

- Gérard Morel et l'homme orchestre qui l'accompagne : Toujours alchimiste des mots et thaumaturge des maux, Gérard Morel charmera nos esprits et consolera nos vagues à l'âme par quelques nouvelles rimes de derrière les fagots et quelques nouveaux blues de perlimpinpin ! Il sera assisté pour ce spectacle d'un «Homme-Orchestre», Stéphane Méjean, qui usera de ses mystérieux et virtuoses talents de manipulateur d'instruments divers et variés pour faire vibrer nos tympans et nos cœurs.

- Mex est un trio original de chanson française en formation guitare, violoncelle, chant. Mathieu Foulu-Mion est un auteur-compositeur de Saint Chef qui donne vie à des scènes et des personnages pour interpeller, émouvoir, chatouiller... Il présente une palette de chansons aux couleurs changeantes qui dessine un portrait de nos conditions humaines. Chacune de ses chansons propose un regard tendre, critique ou acide sur les rapports humains, un de ses thèmes favoris.

COMMISSION URBANISME

Au sein de la commune, la commission assure :
- une mission d'information,
- l'instruction des déclarations préalables (les dossiers situés dans le périmètre du château sont transmis à l'architecte des Bâtiments de France pour avis),
- la délivrance des certificats d'urbanismes type A (information sur une parcelle).

Le service urbanisme des Vals du Dauphiné assure de son coté :
- l'instruction des permis de construire déposés en mairie,
- les certificats d'urbanisme type B opérationnels.

Nos deux services échangent régulièrement pour vous apporter une information la plus complète possible.
N'hésitez pas à nous contacter via le secrétariat de la mairie pour toute demande de rendez-vous ou de renseignements.

PLUI
Objectif de validation du PLUI Est : fin 2021.
Réunion publique le 10 avril à la salle du Peuple de 9h00 à 11h00.

Infos pratiques :
N'hésitez pas à prendre rendez-vous en mairie pour vos projets.
L'architecte conseil du CAUE assure une permanence un vendredi par mois en mairie pour tout conseil lié à votre projet.

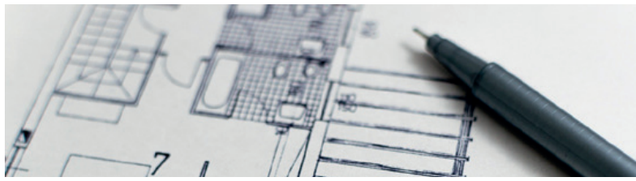

COMMISSION ENVIRONNEMENT AMÉNAGEMENT ET FLEURISSEMENT

M. FAYET au centre avec les employés communaux et les membres de la commission Environnement

La commission environnement et les élus qui le souhaitaient, ont eu une journée formation avec un horticulteur-paysagiste qui a donné ses conseils pour la taille des rosiers et la plantation de végétaux pour embellir notre commune en demandant le moins d'entretien possible.

Nous avons fait le tour de la commune en regardant chaque plate-bande, haie ou espace vide à combler. Une journée bien remplie et enrichissante pour tous.

JARDINS PARTAGÉS

Le nouveau règlement a été envoyé aux bénéficiaires des jardins partagés.
Le plan des jardins sera affiché sur place, avec le règlement.

Une pompe à eau a été installée par le personnel communal pour que les jardiniers ne manquent pas d'eau cette été pour entretenir leur jardin. Les parcelles abimées par la pelle mécanique seront remises en état.

Le tracé des parcelles sera délimité par des piquets.
Merci à tous ceux qui contribuent à l'embellissement de ces jardins !

Puit jardins partagés

VIE DE LA COMMUNE

DÉJECTIONS CANINES

Il est malheureusement fréquent de voir des déjections canines sur les trottoirs.

RAPPEL : Les déjections canines sont autorisées seulement dans les caniveaux à l'exception des parties à l'intérieur des passages piétons.

En dehors de ces cas elles sont interdites sur :
- ⊘ la voie publique,
- ⊘ les trottoirs,
- ⊘ les espaces verts publics,
- ⊘ les espaces de jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections de leur animal sur le domaine public communal.
En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (selon l'article R632-1 du Code pénal).

Nous comptons sur votre civisme
pour ne plus dégrader notre beau village !

Des sachets sont à la disposition des propriétaires de chiens dans la commune. Des contrôles seront réalisés dans la rue auprès des propriétaires qui promènent leurs chiens afin de vérifier s'ils sont bien en possession du matériel nécessaire pour ramasser les crottes de leur animal de compagnie.

ÉLECTIONS

Élections régionales et départementales les dimanches 13 et 20 juin.

Deux bureaux de vote :
- Salle des fêtes de Panissage
- Salle du peuple de Val-de-Virieu

Les procurations simplifiées
L'électeur qui donne procuration et celui qui vote à sa place doivent être inscrits sur les listes électorales de la même commune.

Pour voter par procuration, les procédures seront simplifiées en raison de l'épidémie de Covid-19 :
- Chaque électeur pourra disposer de deux procurations contre une seule habituellement ;
- Les électeurs les plus fragiles pourront confier leur procuration depuis leur domicile à un proche parent, y compris non-résident de la même commune.

Où faire la démarche ?
Pour donner procuration, l'électeur doit se présenter :
- dans un commissariat de police (où qu'il soit),
- ou une gendarmerie (où qu'elle soit),
- ou au tribunal dont dépend son domicile,
- ou au tribunal dont dépend son lieu de travail,
- ou dans un lieu accueillant du public défini par arrêté préfectoral.

NOUVEAU SUR ILLIWAP

Pour signaler un équipement endommagé, un incident ou autre sur la voie publique, le citoyen peut remonter des informations à sa commune en utilisant la fonctionnalité signalement :

1 – Choisir la station : Mairie de Val-de-Virieu
2 – Choisir la nature de l'incident
3 – Remplir la localisation et vos coordonnées
4 – Envoyer le signalement

STATISTIQUES WEB COMMUNALES

Illiwap :	365 abonnés
Facebook :	255 abonnés
Site internet :	1600 visiteurs
	9000 pages vues en moyenne
	(de plus en plus consulté)

MUTUELLE COMMUNALE

UN PARTENARIAT ENTRE VOTRE MUTUELLE ET VOTRE VILLE AU PRIX LE PLUS JUSTE

PAS D'AVANCE D'ARGENT
Grace à la carte de tiers-payant.

ADHÉSION SANS CONDITION
Sans frais de dossier, ni questionnaire médical pour des garanties immédiates.

MUTUELLE OUVERTE À TOUS
Quels que soient votre situation, votre âge, . . .
Un choix de tarifs et de garanties.

CHAMBRE PARTICULIÈRE
A partir de 40 € par jour (1).

OPTIQUE ET DENTAIRE
Remboursements adaptés à vos besoins et 100 % santé (1).

ASSISTANCE 24h/24 et 7j/7 INCLUSE
Services à la personne : aides ménagères, garde d'enfant, garde d'animaux de compagnie, téléassistance (selon conditions).

FORFAIT MÉDECINES DOUCES
Ostéopathe, pédicure, acupuncteur, ... (1)

DES SERVICES EN PLUS
- Proxime et Moi
- Médecin Direct
- Ascelliance Retraite
- Compte adhérent en ligne

(1) Dés la garantie "Ma Santé Essentielle"

Pour une étude personnalisée, prenez rendez-vous à la permanence qui se tiendra

Mardi 13 avril et
Jeudi 22 avril 2021

Permanences sur rendez-vous en Mairie de Val-de-Virieu

Votre conseiller Mutualp :

Gilles FALCONNET
Tél. : 06 16 24 92 28
Mail : mutualp-communales@mutualp.fr

MUTUALP : 144 rue Garibaldi, 69006 LYON
Tél. : 04 37 91 38 48 - SIREN : 950 396 911
Mutuelle régie par le livre II du code de la Mutualité.

LE SMABB DEVIENT «EPAGE DE LA BOURBRE»

Au 1er janvier 2021, le SMABB (Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Bourbre) change de nom et de statut pour devenir l'EPAGE de la Bourbre (Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux de la Bourbre).

Cette évolution reflète l'aboutissement d'un processus enclenché depuis plusieurs années, à la suite du transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), jusqu'alors gérée par les communes du bassin versant.
Un pari politique audacieux mais cohérent, car l'eau ne connait pas les limites administratives, seulement les contraintes hydro-géographiques des territoires qu'elle traverse.

LA FIBRE OPTIQUE ARRIVE !

La fibre arrive et la fin des travaux des derniers tronçons se terminera à l'automne 2021.

Déploiement au 2ème semestre 2022 sur la communauté de communes des Vals-du-Dauphiné des premières prises FTTH (de l'anglais : Fiber to the Home, ce qui signifie « Fibre optique jusqu'au domicile ») est un type de réseau de télécommunications physique qui permet notamment l'accès à internet à très haut débit et dans lequel la fibre optique se termine au domicile de l'abonné.

LE MUSÉE DE LA GALOCHE

Le musée «Histoire de la galoche» de Val-de-Virieu à l'honneur de vous faire savoir que le site Internet www.museedelagaloche.fr qui lui est consacré est désormais en ligne.
Vous pouvez désormais en savoir plus sur ce musée atypique, consacré aux chaussures à semelles de bois. Seul lieu en France consacré aux galoches.
Entrez dans l'aventure des chaussures à semelles de bois en suivant le lien suivant :

www.museedelagaloche.fr

L'équipe du musée : Agostinho, Daniel, Gabriel, Jean-Pierre, Louis, Michel, Patrick.

Le musée «Histoire de la galoche» est soutenu par :

NOUVEAUX COMMERÇANTS À VAL-DE-VIRIEU

LA PAUSE K FÉE

Création de bijoux à partir de capsules de café recyclées.
Pièces uniques, entièrement artisanales.

72, rue du Château – 38730 VAL-DE-VIRIEU
06 03 28 97 12 - lapausekfee@gmail.com

2ÈME VIE - FRIPERIE

Chez nous, « petits prix » rime avec qualité ! 2ème vie c'est avant tout sa créatrice Amanda, pétillante, dynamique et motivée, cette jeune maman altruiste aime chiner. Amanda met tout en œuvre afin de dénicher le meilleur pour vous !!

Le service client est là pour répondre à toutes vos interrogations et dépasser vos attentes !!

Elle s'intéresse aux dressings « dormants » qu'elle met en relation avec les parents à la recherche de vêtements mode, en excellent état, pour leurs enfants.
Face à la demande, elle élargi la gamme en intégrant des vêtements adultes, accessoires et jouets.

Grâce à une approche centrée sur le service, la famille et le partage « Friperie : 2ème vie » a trouvé son public.

Pour faciliter la diffusion des articles, elle opte pour le shopping en ligne. La sélection d'articles d'occasions comprend des pièces de qualités pour toutes les envies, toutes les morphologies et surtout à prix mini !!

Amanda souhaite satisfaire tous les budgets avec des produits d'occasion en bon état, triés sur le volet, afin de leur offrir une 2ème vie.

Toutes les pièces mises en vente sont contrôlées à la main afin de vous garantir une qualité irréprochable. Certains articles présentent un défaut minime et ne méritent pas d'être jetés pour cela. Nous leur appliquons une remise de 10% avec dans la description la cause de la remise.

https://www.2eme-vie.com/
10, rue du Vallon de Lamartine - 38730 Val-de-Virieu
06 82 62 10 19 - dadouchreboulet@live.fr

NOUVEL ARTISAN

TE38 - ACHAT D'ÉNERGIES

ACHAT D'ÉNERGIES : Conseils pour choisir vos fournisseurs d'électricité et de gaz

Vos factures d'énergies représentent une part importante de votre budget ?
Vous êtes démarchés par des fournisseurs pour souscrire une nouvelle offre ?
Vous ne savez pas quoi faire ?

En tant que particulier, vous pouvez encore bénéficier des tarifs réglementés de vente, régulés par les pouvoirs publics. Seuls les opérateurs historiques sont autorisés à les commercialiser (principalement EDF pour l'électricité).
Depuis 2007, vous avez toutefois la possibilité de renoncer à tout moment à ce droit et de souscrire une offre de marché avec votre fournisseur historique ou un fournisseur alternatif. Les prix sont alors fixés librement par ces derniers. Néanmoins, une fois en offre de marché, vous conservez la possibilité de revenir en tarifs réglementés de vente. Toutefois, soyez vigilant, la résiliation de votre contrat en offre de marché peut entraîner des frais.

Pour savoir si vous êtes en tarif réglementé de vente, il vous suffit de prendre vos dernières factures d'énergies. En électricité, les tarifs réglementés de vente sont communément appelés dans votre contrat « tarif bleu ».

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour l'électricité, la fin des tarifs réglementés de vente n'est pas encore à l'ordre du jour pour les particuliers. Par contre, pour le gaz, vous ne bénéficierez plus des tarifs réglementés à compter du 1er juillet 2023. Vous avez reçu ou vous devriez recevoir prochainement un courrier de votre fournisseur historique pour vous informer de cette suppression. Vous avez encore plus de deux ans alors pour souscrire une offre de marché.

Les fournisseurs d'énergies démarchent régulièrement les particuliers pour qu'ils souscrivent une offre de marché. Vous restez libre d'examiner leur proposition et d'y souscrire si vous considérez qu'elles sont plus favorables qu'un abonnement aux tarifs réglementés.
Prenez toutefois le temps d'étudier la proposition qui vous est faite et surtout de bien la comparer avec d'autres offres proposées par des fournisseurs ainsi qu'avec celle des tarifs réglementés de vente. Cette étape est complexe, car elle nécessite de rester vigilant à comparer des choses comparables :

- Offre incluant l'abonnement, la consommation et les 4 taxes (TCFE, CTA, CSPE et TVA) ?
- Prix fixe ou variable et selon quel indice ?
- Période d'engagement et pénalité éventuelle de résiliation ?
- Qualité du service clientèle ?

Pour vous aider, vous pouvez consulter le site indépendant du médiateur national de l'énergie qui vous donne accès à un comparateur d'offres : https://www.energie-info.fr/

Restez vigilant face au démarchage !
Depuis la fin des confinements, le démarchage téléphonique, mais aussi à domicile a repris de plus belle. Certaines pratiques sont douteuses, voire frauduleuses : discours difficilement compréhensible, démarcheur qui ne se présente pas ou se fait passer pour « votre » conseiller énergie, votre fournisseur actuel ou même votre distributeur, signature d'un bon de passage alors qu'il s'agit d'un contrat, demande d'informations personnelles ...

Voici quelques conseils pour vous aider :

- Demandez la carte professionnelle du démarcheur et demandez-lui pour qui il travaille exactement, notez son nom et son numéro de téléphone au cas où ;
- Ne signez aucun document, ne fournissez aucun RIB et ne payez rien le jour même ;
- Ne lui donnez pas une de vos factures d'énergies ;
- Ne communiquez pas votre numéro de compteur,
- Ne cédez pas à la pression de « l'offre valable uniquement aujourd'hui »,
- Méfiez-vous du motif de la visite (sondage, étude ...)

Si vous êtes intéressé, ne signez rien dans la précipitation, dites au démarcheur que vous allez réfléchir sur le devis qu'il a établi.

Cet article a été rédigé par TE38
www.te38.fr

territoire d'énergie ISÈRE

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avant d'arriver à votre domicile, l'électricité parcourt des centaines de milliers de kilomètres.

L'électricité est produite à partir :

- Des centrales nucléaires
- Des centrales hydrauliques
- Des centrales thermiques
- Des parcs éoliens
- Des panneaux solaires

Elle circule ensuite via les lignes haute tension jusqu'à des transformateurs qui vont abaisser les lignes en moyenne puis basse tension pour être acheminée jusque dans les villes. A la sortie du réseau de distribution, l'électricité est disponible à la consommation des ménages.

Les réseaux de distribution (commençant à la sortie des transformateurs de haute à moyenne tension) appartiennent aux communes. Afin de favoriser le développement du territoire et la solidarité territoriale, notre commune a fait le choix de confier la gestion de ses réseaux à TE38, établissement public départemental. TE38 s'assure ainsi du bon accomplissement des missions de service public des concessionnaires tels qu'ENEDIS ou GRDF et réalise une partie des travaux sur le réseau. Il agit également en faveur du changement de notre manière de produire et de consommer de l'énergie, communément appelé la « transition énergétique » aux côtés de l'ensemble des acteurs publics du département.

LIBRE EXPRESSION

MAJORITÉ

Le règlement intérieur du conseil municipal sera modifié prochainement. Il réservera un espace (à définir) pour l'expression des candidats élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal. La liste « un nouvel élan pour nos villages » conduite par Madame Lionnelle FAURE aura régulièrement un emplacement dans le bulletin municipal pour s'exprimer à compter de ce petit journal du mois d'avril.

<u>Quelques chiffres sur les finances de la commune :</u>

Avec un résultat comptable de 290.000€ en 2020, les finances de la commune sont saines et nous pouvons envisager des investissements réguliers tout au long de notre mandat.
Le budget 2021 de la commune de Val-de-Virieu c'est 2.500.000€ qui sont répartis pour 1.300.000€ en fonctionnement et pour 1.200.000€ en investissement. Les taxes locales communales restent identiques.
Le vote du budget primitif a eu lieu le 9 mars 2021 (18 voix pour, 2 contre et 2 abstentions). Il nous permet de projeter de nombreux investissements et travaux sur l'année 2021 tout en apportant une attention particulière à la rénovation énergétique de nos bâtiments (la gendarmerie, la salle des fêtes et l'ancienne Mairie de Panissage, la maison médicale, l'achat du local des Vals du Dauphiné...). Les aménagements liés au budget participatif, aux espaces verts, au fleurissement et les travaux de voirie ont déjà commencé.

<u>Nos actions :</u>

- Notre premier budget participatif a vu le jour et nous préparons déjà le deuxième.
- Une convention avec la mutuelle communale MUTUALP a été signée et les habitants concernés peuvent adhérer à des conditions avantageuses.
- Les terrains de tennis ont été rénovés en début de mandat.
- Des projets de nouveaux logements verront le jour fin 2021 début 2022 avec l'arrivée de nouveaux habitants.
- La sécurisation des ruisseaux du Vaugelas et du Meurlen débutera dans les prochains mois.
- Après la réalisation de la route du Murinais et de la Tour du Pin, des aménagements de sécurité seront mis en place prochainement rue de Barbenière, rue Carnot et route de Vaugelas au niveau du hameau de Planchartier.
- Nous transformons et aménageons nos espaces verts pour améliorer notre environnement tout en restant très sensible au plan climat que nous développerons avec la communauté des Vals du Dauphiné.

Notre objectif quotidien est d'offrir une qualité de vie aux Vallésiennes et Vallésiens. C'est pour cette raison que les commissions communales s'activent pour qu'aboutissent les projets que nous avions envisagés tout au long de notre mandat.

OPPOSITION

Les 3 conseillers municipaux de la liste conduite par Lionnelle Faure aux élections de mars 2020 ont rejoint le conseil municipal de Val de Virieu le 2 novembre 2020.

Au-delà de notre participation attentive aux séances du conseil municipal, il est important pour notre groupe de faciliter les actions qui assurent le lien entre les habitants de notre nouvelle commune.

Un espace nous sera désormais réservé dans chaque bulletin municipal et nous vous proposons de retrouver régulièrement dans le bulletin communal, les réactions et contributions de notre groupe justifiées par l'actualité de la commune de Val-de-Virieu. N'hésitez pas à nous solliciter.

<u>Une proposition du groupe d'opposition</u>

Lors du conseil municipal du 25 janvier 2021, nous avons proposé que soit élu(e) un(e) 6ème adjoint(e) ou un(e) 4ème conseiller(e) délégué(e) à qui il aurait été donné le rôle de coordination des actions menées par les commissions municipales concernant les sujets transversaux importants tels que la transition et la relation avec l'ensemble de nos concitoyen(ne)s.

Notre proposition n'a pas été retenue par l'assemblée communale, celle-ci confirmant la suppression du poste de 6ème adjoint(e).
Nous le déplorons, et nous gardons espoir que l'idée fera son chemin comme c'est le cas dans d'autres communes de l'Isère.

Lionnelle Faure, Jean-Luc Emauré et Claude Feillel,
Conseillers municipaux

unnouvelelanpournosvillages2020@outlook.fr
un nouvel élan pour nos villages

ÉTAT CIVIL

DÉCÈS

MEUNIER-CARUS-LENOIR Didier	12 janvier 2021
HONS OLIVIER Vve CHARVET Catherine	22 janvier 2021
GUILLAUD Jean	27 janvier 2021
QUESSADA Claude	31 janvier 2021
PONCET Vve POULET Marie	5 février 2021

NAISSANCES

AKDAG Rayan	**né le 22 novembre 2020**
DESBOIS MORENO Amenadiel	**né le 24 décembre 2020**
RIVIERE Eléa	**née le 22 janvier 2021**

PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ

DEGOUD Corentin
&
GUICHOU Mathilde
Le 16 janvier 2021

BOURJAL Anthony
&
BUDIN Sandy
Le 30 janvier 2021

GIGANTE Rudy
&
GODDARD Orianne
Le 6 février 2021

GUIGARD Alexandre
&
BLANC Estelle
Le 5 mars 2021

MARIAGE

TAÏBI Fouad
&
BOUZIT Hanan
Le 20 mars 2021

AGENDA

AVRIL

Samedi 10
Réunion PLUI - Salle du Peuple de 9h00 à 11h00
Mercredi 14
Collecte de sang - Salle du Peuple de 16h30 à 19h45
Samedi 17 et dimanche 18
Trail du Lac de Paladru
Vendredi 30
Chansons buissonnières - Salle du Peuple

MAI

Samedi 8
Course de la Résistance (Pied + vélo) (organisé par le Conseil Départemental) - Départ au Château de Virieu
Samedi 8
Commémoration de la Victoire 1945
Val-de-Virieu à 10h00 | Panissage à 11h00
Lundi 10
Vélo citoyen
Jeudi 20
Course de vélo – Alpes Isère Tour
2 passages à Val-de-Virieu : Montée côte de Panissage vers 15h00 et traversée du village vers 16h30 (rue du Vallon de Lamartine, rue Carnot et rue de Barbenière)
Vendredi 28
Résistance en chemin (organisé par la ligue de l'enseignement de l'Isère) - Départ Salle du Peuple à 09h00

JUIN

Samedi 12 et dimanche 13
23ème Slalom automobile
Dimanche 13
Élections Départementales et Régionales
(2 bureaux de vote : Salle du Peuple de Val-de-Virieu et salle des fêtes de Panissage)
Vendredi 18
Spectacle Lirenval
Dimanche 20
Élections Départementales et Régionales
(2 bureaux de vote : Salle du Peuple de Val-de-Virieu et salle des fêtes de Panissage)

JUILLET

Vendredi 2
Fête de l'école (organisé par le Sou des écoles)
Samedi 3
Feu d'artifice

Edité par la Mairie de Val-de-Virieu - Commission communication - Directeur de publication : Michel Morel, Maire.
Création et impression : Imprimerie Fagnola - Ne pas jeter sur la voie publique.